

## CHAMPIONNAT PAR EQUIPES DE BEACH-TENNIS 2023-2024

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Tennis organise un championnat par équipes de Beach-Tennis, proposant à tous les clubs de venir découvrir la pratique tout en défiant d'autres clubs de la région. Ce championnat sera organisé les 6 et 7 avril 2024 à l'Espace Jérôme Golmard au Lac Kir à Dijon.

### Organisation du championnat

L'objectif principal, en plus d'attribuer des points pour le classement Beach-Tennis, est de cultiver un esprit « club ». La création de 2 divisions sera possible en fonction du nombre d'équipes inscrit.

Le championnat est prévu les 6 et 7 avril. Les équipes qui s'inscrivent doivent être disponibles sur les deux jours. La Commission Régionale de Beach-Tennis indiquera ensuite si le championnat se jouera sur une ou deux journées (en fonction du nombre d'inscription et de la météo).

### Inscription au championnat

L'inscription devra se faire avant le 17 mars. Elle se fera en deux temps :

- Le capitaine de l'équipe (ou le club) remplira un formulaire d'inscription pour inscrire les joueurs et les joueuses de son équipe ;
- Le capitaine s'assurera que le club aura inscrit, sur ADOC son équipe, afin d'activer le prélèvement de l'inscription (20€ par équipe).
- Si le club n'effectue pas cette dernière démarche, l'équipe ne sera pas inscrite.

### Création et formation des équipes

Tous les clubs et structures habilités pourront engager au moins une équipe.

Pour participer à ce championnat :

- Les joueurs doivent être titulaires d'une licence FFT Multiraquettes ou Beach-Tennis pour la saison 2024, avec la mention « compétition autorisée » ;
- Une équipe est constituée de 4 à 6 joueurs (6 joueurs recommandés par la FFT). Elle est composée au minimum de 2 messieurs et 2 dames, et au maximum de 3 messieurs et 3 dames.
- L'ensemble des joueurs composant une équipe n'a pas l'obligation d'être issue du même club ni du même Comité. Ils doivent uniquement être licenciés dans la Ligue Bourgogne-Franche-Comté.

Pour la constitution d'une équipe, le nombre de joueurs licenciés « hors du club représenté » n'est pas limité. En conséquence, une équipe peut être formée par 4 joueurs possédant chacun une licence dans un club différent, voire même par aucun des 4 joueurs licenciés dans la structure qui inscrit l'équipe.

Le championnat est considéré comme un championnat « senior » ouvert aux licenciés de la catégorie 13 ans et plus (à partir de 2011).

Un même club peut inscrire plusieurs équipes dans le championnat. Les règles à respecter sont les suivantes :

Site de Besançon :  
49 avenue de l'Observatoire – BP 21251  
25004 BESANCON CEDEX 3  
Tél : +33 (0) 3 81 50 27 18

Siège social :  
13 rue Pierre de Coubertin – 21000 DIJON  
Tél : +33 (0) 3 80 68 24 00 - [ligue.bourgogne-franche-comte@fft.fr](mailto:ligue.bourgogne-franche-comte@fft.fr)  
SIRET : 310 896 691 000 48  
[www.ligue.fft.fr/bfc-tennis](http://www.ligue.fft.fr/bfc-tennis)

- L'équipe n°1 aura un meilleur poids que l'équipe n°2, etc...
- Un joueur ne peut appartenir qu'à une seule équipe et ne peut pas jouer pendant la compétition pour une autre équipe.
- La constitution et la validation des équipes se feront avec le classement de mars 2024. Le tirage au sort pour le tableau/les poules se fera avec le classement d'avril 2024 ou mars 2024 (si le classement d'avril n'est pas encore sorti).

Jusqu'à 5 jours avant compétition, si un joueur est blessé l'équipe pourra trouver un remplaçant avec un classement inférieur ou égal au joueur blessé.

### **Organisation sportive du championnat**

Chaque rencontre est composée de 3 matchs. L'ordre des matchs se fait de la façon suivante :

- Double Dames (DD)
- Double Messieurs (DM)
- Double Mixte (DX)

Le double mixte doit se jouer après le DD et DM. Chaque victoire par match rapporte 1 point.

Attention : chaque joueur ne devra pas jouer plus de 6 matchs par jour. Le rôle du capitaine sera primordial dans le choix de ses joueurs afin d'éviter de devoir faire un forfait par manque d'organisation.

Avant chaque rencontre, chacune des équipes annoncera la composition pour le DD et de DM. A l'issue des deux matchs, le capitaine annoncera la composition du DX.

A l'issue de la rencontre, le barème est le suivant :

- Une victoire d'équipe rapporte 2 points,
- Une défaite sur le terrain rapporte 1 point,
- Si une des équipes n'est pas en mesure de jouer un des trois matchs, la rencontre sera considérée comme perdue et ne rapportera pas de point.

Si des poules sont constituées, le classement sera établi de la façon suivante :

- En cas d'égalité entre 2 équipes dans la poule, celles-ci seront départagées en suivant la confrontation directe entre les 2 équipes.
- En cas d'égalité entre 3 équipes ou plus dans la poule, celles-ci seront départagées suivant le pourcentage de matchs gagnés, si cela crée une équipe supérieure ou une équipe inférieure et que 2 équipes restent à égalité, on regardera alors la confrontation directe pour établir le classement exact.

Le capitaine doit être licencié FFT de la saison en cours. Il peut être joueur ou non. Il est responsable de la bonne tenue de son équipe et du bon déroulement de la rencontre.

## **Formats des matchs**

DX : les matchs se joueront au format 3 (2sets de 4 jeux avec point décisif, jeu décisif à 4-4 ; 3<sup>ème</sup> set : super jeu décisif en 10 points) avec service par en bas pour les messieurs.

DD et DM : les matchs se joueront au format 4 (2 sets à 6 jeux avec points décisif ; 3<sup>ème</sup> set : super jeu décisif à 10 points).

La finale du championnat se déroulera au format 4 s'il est organisé sous forme d'un TMC.

Temps de repos : le temps de repos avant le double mixte doit être de 30mins minimum, sauf accord entre les 2 équipes.

## **Equipements**

Les matchs se font avec des balles traditionnelles de Beach-Tennis (balle orange).

Le championnat se déroulera sur 4 ou 6 courts (extérieurs).

## **Juge-arbitre**

Les rencontres de ce championnat seront dirigées par un officiel possédant une qualification JAE2 minimum désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue.

## **Répartition des points suite au championnat**

En fonction du nombre d'équipe inscrite, le comité du tournoi établira les règles de répartition des points.

Elles seront envoyées aux équipes avant le week-end du championnat.

N.B important : le championnat sera maintenu avec un minimum de 3 équipes inscrites.